

CONCOURS 2021/2022

« ECOLES FLEURIES »

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, rue La Fayette

75010 PARIS

Tél 01 47 70 09 59

Tlc 01 44 79 09 47

federation@dden-fed.org

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Un projet éducatif d'apprentissage qui s'adresse aux écoles publiques de la maternelle au collège poursuivant les objectifs pédagogiques suivants : éducation à l'environnement, au développement durable et à l'éducation citoyenne.

Organisé depuis plus de cinquante ans par les DDEN, avec le soutien du Ministère de l'Éducation nationale, le Concours des Écoles Fleuries est organisé aux niveaux départemental et national.

Vouloir y participer c'est d'abord s'inscrire à un projet collectif pour agir et améliorer son cadre de vie, apprendre et respecter le travail de chacun au travers d'un projet éducatif commun.

Cette activité d'apprentissage interdisciplinaire place les élèves et collégiens en situation d'action, de coopération et de gestion, favorisant ainsi l'acquisition de nouvelles connaissances et de compétences pluridisciplinaires, en particulier dans les domaines artistiques, littéraires, scientifiques et citoyens.

Le Concours des Ecoles Fleuries stimule et valorise l'autonomie, l'esprit d'initiative et de responsabilité et contribue à développer l'ouverture de l'école ou du collège sur la commune ou communauté de communes.

COMMENT S'INSCRIRE A L'ÉDITION 2021/2022

Au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire Inscription des classes auprès de l'Union DDEN de votre département (**avant le mois de décembre**)

DDEN 2021 CIRCULAIRE N° 46 du 30 septembre 2021 – Concours des Ecoles Fleuries 2021/2022

- Règlement Ecoles fleuries septembre 2021.
- Livret ECOLES FLEURIES.
- Fiche inscription concours des écoles fleuries 2021/2022.
- Bulletin de visite Concours Ecoles Fleuries Concours des Ecoles Fleuries 2021/2022.
- Bordereau d'envoi Concours des Ecoles Fleuries 2021/2022.
- Affiche Concours Ecoles Fleuries 2021/2022.
- Logo Concours Ecoles Fleuries 2021/2022.

S'INSCRIRE AU CONCOURS DES ECOLES FLEURIES 2021/2022

Qui peut participer à l'opération ?

Toute classe d'un établissement scolaire public de la maternelle au collège.

POUR UNE CLASSE VOULOIR PARTICIPER, C'EST :

- S'inscrire à un projet collectif pour agir et améliorer son cadre de vie dans un contexte éducatif d'apprentissage.
- Respecter le cahier des charges qui permet une évaluation globale équitable aux divers niveaux du projet départemental et national, et, ce, sur les aspects techniques et pédagogiques tout au long de l'année scolaire.
- Accueillir les membres de la commission départementale chargée d'évaluer les travaux
- Se rendre en délégation à la **Remise nationale des Prix** si on est lauréat dans les catégories concernées.
- Un projet d'apprentissage par le jardinage, poursuivant le double objectif de l'éducation à l'environnement et au Développement Durable et de l'Education Citoyenne.

CONSTITUTION DU DOSSIER :

- Les participants doivent constituer un dossier relié (ou numérique sous clé USB, CD, DVD) rendant compte des projets menés durant l'année scolaire :

CE DOSSIER COMPREND :

- Un compte-rendu de visite du Jury départemental
- Une fiche d'identification du dossier
- Le dossier lui-même servant de compte-rendu des travaux établis en classe avec textes, dessins, photographies, le tout relié en un seul dossier.
- L'adresse et le cachet de l'école et de l'établissement.

CALENDRIER DE L'EDITION 2021/2022 DU CONCOURS DES ECOLES FLEURIES

- **Au 1^{er} Trimestre de l'année scolaire 2021/2022** : Inscription des classes auprès de l'Union DDEN de votre département **avant le mois de décembre**.
- **Mai-Juin 2022** : visite du jury départemental dans l'école ou le collège.
- **Fin juin 2022** Cérémonie de remise des prix dans les départements et proposition du jury départemental pour le jury national.
- **Septembre 2022** : envoi par les Unions départementales des dossiers sélectionnés à la Fédération.
- **Octobre 2022** : réunion du Jury national du Concours des Ecoles Fleuries.
- **Novembre 2022** : publication du Palmarès sur les sites internet de la DEGESCO et des DDEN.
- **Mars 2023** : Cérémonie de remise des prix nationaux aux écoles lauréates à PARIS.
- **Juin 2023** : Cérémonie de remise des prix nationaux dans les départements.

Retrouvez toutes les infos pour vos écoles et collèges, les documents, le règlement, sur le site internet de la Fédération des DDEN : www.dden-fed.org